



ADHESION ET RENOUVELLEMENT

DES LICENCES

SAISON 2023-2024

secretaire.vexinrando@gmail.com

INFORMATION : la saison 2023-2024 couvre la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 ; il convient donc de renouveler les licences ou d'adhérer pour la première fois dès le début du mois de septembre 2023. L'assemblée générale pour la nouvelle saison se tiendra le 15 septembre 2023 et une réunion d'information aura lieu en mars 2024 au moment de la parution du programme pour la deuxième partie de la saison.

MONTANT DE L'ADHESION :

Le Conseil d'Administration de Vexin Rando a fixé le montant de l'adhésion annuelle (par personne) à :

Nouvelle adhésion ou renouvellement :	34 €
Pour les moins de 26 ans :	20 €

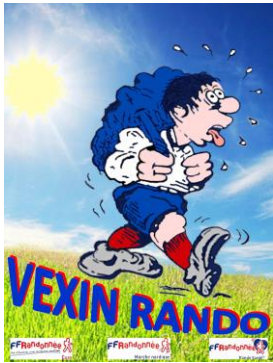
Cette adhésion à Vexin Rando pour la saison 2023-2024 comprend à hauteur de 28,25 € la licence de la Fédération de Randonnée délivrée par le club avec la formule d'assurance IRA (Individuelle avec responsabilité Civile et Accidents Corporels), réduite à 14€ pour les moins de 26 ans.

Si vous souhaitez des formules d'assurances complémentaires à titre individuel consultez la documentation sur le site internet et contactez le président.

MODALITES DE L'ADHESION : Pour toute nouvelle adhésion ou renouvellement de licence vous devez fournir :

- un formulaire d'adhésion à Vexin Rando dûment complété et signé
- un certificat médical ou une attestation signée de réponse au questionnaire médical
- un chèque à l'ordre de Vexin Rando comprenant le montant de l'adhésion et éventuellement l'abonnement au magazine Passion-Rando.

RAPPEL : Le certificat médical initial est valable sans condition de durée sauf si vous répondez « oui » au questionnaire santé. A chaque renouvellement de licence, vous devez fournir une attestation sur l'honneur précisant que vous n'avez pas de problème de santé. Pour vous aider, vous devez remplir le questionnaire santé et reporter le résultat sur l'attestation (réponses par Oui à toutes les questions ou pas). Néanmoins, ce questionnaire vous est personnel et n'a pas à être remis au club. Seule l'attestation est à fournir.



Nouveautés exigées par la Fédération française de la randonnée :

- **La mention de la nationalité est obligatoire**
- **Le logiciel de la Fédération exige une adresse mail par adhérent, les couples devront ainsi indiquer deux adresses mail différentes.**

Les adhérents ne disposant pas à ce jour d'adresse de messagerie devront en créer une ou indiquer celle d'une personne non adhérente à la Fédération française de la randonnée. Le secrétariat du club pourra éventuellement vous aider pour cette création.

Nota : Les licences ne pourront être délivrées qu'après le 4 septembre 2023. En cas de renouvellement de licence, l'assurance associée à la licence de la saison précédente couvre la période de renouvellement. En cas de fourniture d'une copie de la licence de la Fédération de Randonnée pour la saison 2023-2024 provenant d'un autre club, le montant de l'adhésion à Vexin Rando est fixé à 6 €.

ABONNEMENT MAGAZINE PASSION-RANDO : l'abonnement annuel au magazine trimestriel (4 numéros) est fixé à 10 € en cas d'abonnement simultané à la prise de licence.

Les dossiers complets peuvent être remis :

- Au stand de Vexin Rando au Forum des associations le samedi 2 septembre 2023
- lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2023
- aux animateurs des randonnées dès que possible

Nous demandons aux adhérents renouvelant leur licence de fournir un dossier complet avant le 31 octobre 2023. Nous rappelons également que l'assurance vous couvre jusqu'au 31 décembre 2023